

Définition de l’Audit Interne

L’Audit Interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation, une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée.

Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernement d’entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

Définition approuvée le 21 mars 2000 par le Conseil d’Administration de l’IFACI (Institut Français de l’Audit et du Contrôle Internes).